



École de danses hip-hop

Évènements

Stages de danses

Shows - Animations

PHOTO

Cadre réservé à BREAK'IN SCHOOL

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité | <input type="checkbox"/> Règlement Intérieur signé | <input type="checkbox"/> Dossier complet |
| <input type="checkbox"/> Droit à l'image | <input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile | |
| <input type="checkbox"/> Certificat médical | | |

INFOS DU DANSEUR / ÉLÈVE

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Âge : Adresse :
Code postal : Ville : N° tel :
Email perso : Profession :

PERSONNE(S) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom	Qualité	Téléphone	Mail
.....
.....
Profession des parents

CRENEAUX COURS -CARTOUCHERIE

LUNDI

- Cours d'Afro Dance Ados/Adultes 19h - 20h30 (Tous niveaux)

MARDI

- Programme Breakdance intensif Haut-niveau (privé) 19h-21h

MERCREDI

- Cours de Breakdance 6/12 ans 15h - 16h (Débutants - moins de 2 ans de pratique)
 Cours de Babybreak 4/5 ans 16h - 16h45
 Cours de Hip-Hop Ados/Adultes 19h - 20h30 (Tous niveaux)

JEUDI

- Cours de Breakdance 18h15 - 19h30 (Intermédiaires/Avancés - Environ 3 ans de pratique)
 Cours d'Afro fusion Ados/Adultes 19h30 -21h (Tous niveaux)

VENDREDI

- Programme Breakdance intensif Haut-niveau (privé) 19h-21h

SAMEDI

- Cours de Babybreak 4/5 ans 10h15 - 11h
 Cours de Breakdance 6/12 ans 11h - 12h (Débutants - moins de 2 ans de pratique)
 Cours de Breakdance Ados/Adultes 12h - 13h30 (Tous niveaux)

FORMULES SEMI ANNUELLE (JANVIER - JUILLET)

1 COURS / 225€	2 COURS / 325€	3 COURS / 425€
1 PAIEMENT : 225 € 2 PAIEMENTS : 112,50 €	1 PAIEMENT : 325 € 2 PAIEMENTS : 162,50 €	1 PAIEMENT : 425 € 2 PAIEMENTS : 212,50 €

BABYBREAK (4-5 ANS)

1 COURS / 200€	2 COURS / 300€
1 PAIEMENT : 200 € 2 PAIEMENTS : 100 €	1 PAIEMENT : 300 € 2 PAIEMENTS : 150 €

TARIF FAMILIAL : -10% SUR LE PRIX GLOBAL DES FORMULES DE COURS À PARTIR DE 2 PERSONNES DE LA MÊME FAMILLE.

PAIEMENT(S) PAR CHEQUE(S)

Paiement(s) par chèque(s)	Montant(s) à régler	Dates(s) d'encaissement	Numéro(s) de chèque
1 PAIEMENT	-	- 09/01/2025	-
2 PAIEMENTS	- -	-09/01/2025 -10/04/2025	- -

AUTRES MOYENS DE PAIEMENTS UN SEUL REGLEMENT POSSIBLE

PAIEMENT	ESPÈCES	VIREMENT*	
1 PAIEMENT			

FR76	1313	5000	8008	0013	8227	475
------	------	------	------	------	------	-----

BIC : C E P A F R P P 3 1 3

POUR TOUT PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE MERCI DE PRÉCISER OBLIGATOIREMENT LE LIEU DU COURS ET LE NOM/PRÉNOM DE L'ÉLÈVE SUR LE LIBÉLLÉ (EXEMPLE : "Cours Cartoucherie Paul Dupont")

Pass-culture d'une valeur de

Chèques ANCV d'une valeur de

> TOUT PAIEMENT A VALEUR D'ENGAGEMENT ET NE POURRA PAS ÊTRE REMBOURSÉ QUEL QU'EN SOIT LA RAISON.

CONDITIONS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES
Sans un dossier complet, aucune activité ne pourra débuter

> Fiche d'inscription dûment complétée et signée

> 1 photo d'identité

> 1 attestation d'assurance responsabilité civile

> 1 certificat médical (datant de moins de 2 mois)

> Le règlement intérieur signé

> L'autorisation au droit à l'image signé

> Le(s) paiement(s) pour la semi-année

SIGNATURE

Fait à, le/...../.....

Signature, précédée de la mention " Lu et approuvé ".

.....



En attendant... Rejoignez nous sur les réseaux sociaux !



Asso Breakinschool - Ecole de danse Hip Hop



@ecolebreakinschool



Break'in School Production



Break'in School Production

À LAISSER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Article 1- Inscription et paiement : Les élèves s'inscrivent pour une année scolaire (septembre à juillet).

Les cours sont dispensés de septembre à juillet hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Lors des cours tombant un jour férié, Break'in School se réserve le droit d'annuler le cours si moins de 3 élèves sont présents.

Deux solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel total
- Le paiement en 2 ou 3 fois par chèque, rédigés à la même date, remis lors de l'inscription.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Seuls les arrêts définitifs des cours pour déménagement de plus de 70km ou pour raison médicale, pourront permettre un remboursement partiel de la cotisation.

Pour cela, en cas de déménagement, un justificatif du nouveau domicile au nom de l'adhérent sera demandé ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'hébergeur en cas d'hébergement par un tiers. En cas de raison médicale, un justificatif ou un certificat médical sera demandé.

Dans ces 2 cas uniquement, tout trimestre débuté sera dû et entraînera le remboursement du ou des trimestre(s) restant(s).

Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :

- Un certificat médical de moins de 2 mois
- Une photos d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Le règlement pour l'année complète.

Article 2- Consignes pendant les cours : L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites «portes ouvertes» ou sauf autorisation préalable du professeur.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

En dehors des horaires des cours, Break'in School ne pourra pas être tenu responsable de l'élève mineur. Si celui-ci est autorisé à se déplacer seul, un document signé du représentant légal sera à remettre à Break'in School. Aussi, le représentant légal de l'enfant mineur informera par écrit de son autorisation de confier son enfant à une tierce personne à la fin du cours. Dans ce cas, un document d'identité de cette tierce personne sera demandé.

Article 3- Présence et absence des élèves : Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 4- Absence du professeur : En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser l'élève seul. Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 5- Représentations et répétitions : Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses. Dans tous les cas, les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques. La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

Article 6- Respect des lieux : Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 7- Stages : Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 8- Manquement au présent règlement : Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Article 9- Urgence sanitaire : L'association Break'in School s'engage à mettre en place un protocole sanitaire en cas de besoin. Tous les cours seront donnés en visio aux horaires habituels dans le cas où un confinement serait imposé.

Fait à le / / 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Personne figurante à l'image :

NOM	PRENOM
ADRESSE (N° & VOIE)	
CODE POSTAL	VILLE

Représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure :

NOM	PRENOM
ADRESSE (N° & VOIE)	
CODE POSTAL	VILLE

Autorise l'association Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030 à reproduire et à diffuser sur tout support et par tous les procédés, sans contreparties financières et poursuites judiciaires, la personne figurante à l'image lors des enregistrements vidéos et sonores et/ou photographiques.

Dans le contexte suivant :

INSCRIPTION D'ADHESION SEMI-ANUELLE A L'ASSOCIATION BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche, ...) ou dématérialisée via internet (photographies ou vidéos sur les réseaux sociaux, sites internet de Break'in School Production ou de ses partenaires). Cette autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à la réputation, la vie privée ou l'intégrité de la personne figurante à l'image.

Les images enregistrées ne doivent pas être utilisées dans d'autres contextes que celui présenté (hors utilisation de supports internes et externes de communication cités dans le paragraphe ci-dessus).

Aucun détournement d'images à des fins personnelles ne sera autorisé.

Fait à, le / / 20

Signature de la personne figurante à l'image

**Signature du représentant légal
(si personne figurante mineure)**



BREAKIN SCHOOL